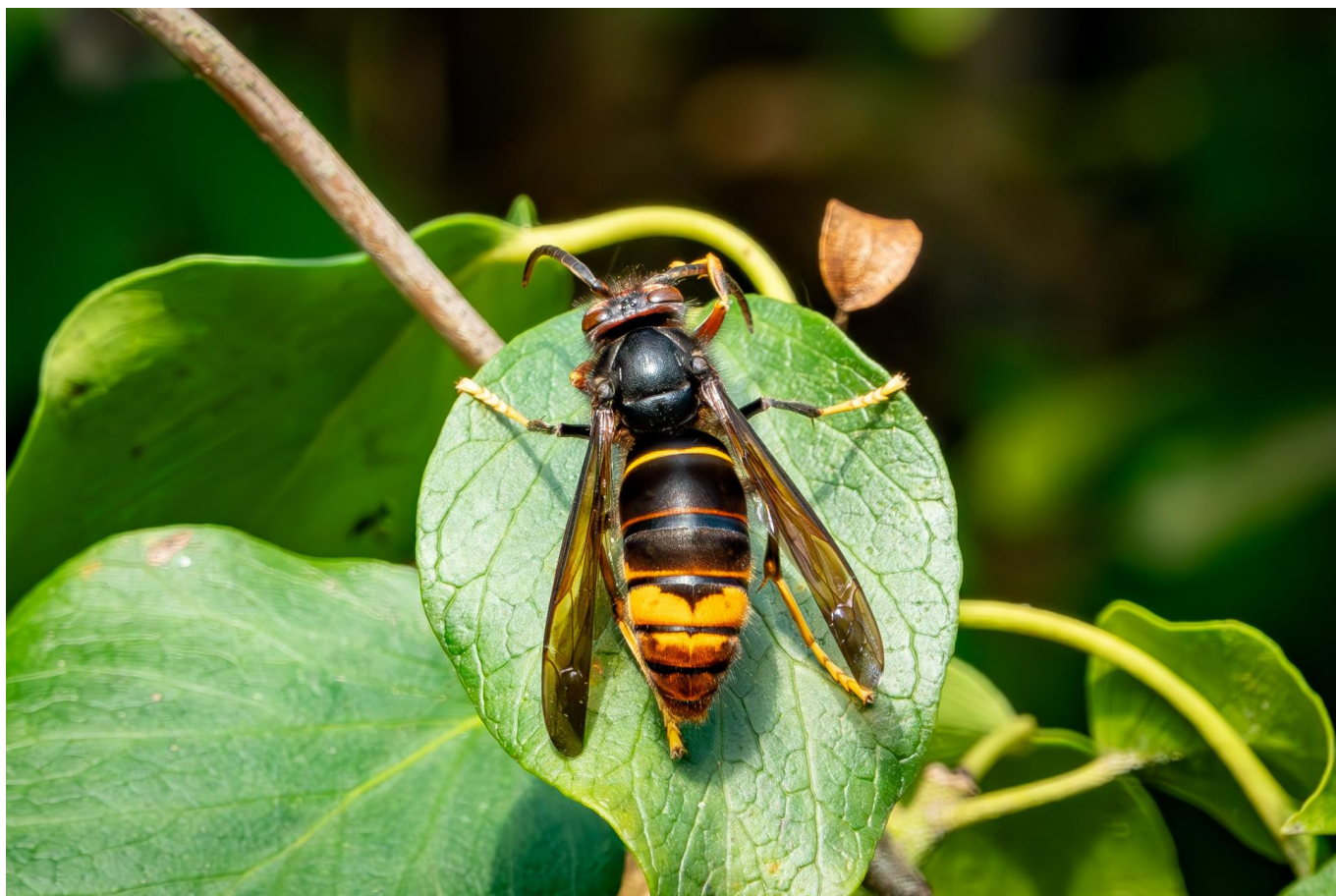




De nouvelles dispositions mises en place par la Ville



Depuis quelques années, le frelon à pattes jaunes se propage en France. En ville, comme à Mons, il se nourrit de guêpes, mouches et abeilles et fragilise ainsi leurs actions de pollinisation et la biodiversité. C'est pourquoi la Ville a mis en place plusieurs actions :

Actions dans l'espace public

- Opérations de piégeage et de destruction de nids
- Poursuite de la planification d'interventions en fonction des signalements.

Actions dans l'espace privé

- Mise en place d'une subvention municipale pour les interventions dans les propriétés et copropriété
- Conditions environnementales et choix d'un prestataire agréé exigés

Plus d'information sur : <https://www.monsenbaroeul.fr/vivre-mons-en-baroeul/cadre-de-ville/frelons-pattes-jaunes-comment-limiter-leur-invasion> [1]

Afficher la date de publication:

S'inscrire Leave this field blank

Newsletter

M'inscrire et recevoir toute l'actualité de la Ville ! Votre email *



URL de la source (modifié le 30/07/2026 - 11:05):

<https://www.monsenbaroeul.fr/actualites-0/frelons-pattes-jaunes-comment-agir-ensemble>

Liens

[1] <https://www.monsenbaroeul.fr/vivre-mons-en-baroeul/cadre-de-ville/frelons-pattes-jaunes-comment-limiter-leur-invasion>